

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 04-413-1931 fixant les traitements du personnel des services techniques et scientifiques de l'agriculture dans les colonies autres que l'Indochine.

n° 04-413-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 avril 1931

Numéro JO
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro
30 avril 1931

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 13 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 13 février 1931 fixant les traitements du personnel des services techniques et Scientifiques de l'agriculture dans les colonies autres que l'Indochine. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.